

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD  
LE 12 DÉCEMBRE 2011**

Séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2011 tenue au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

**PRÉSENCES :**

Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient aussi présents le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale adjointe Mme Céline Bastien ainsi que deux personnes dans l'assistance.

Le conseiller Daniel-Luc Tremblay a motivé son absence.

La séance ordinaire est maintenant ouverte, il est 19 h 00.

**2011-12-419 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC LES AJOUTS**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant le varia ouvert :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2011

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2011

1-3 Autres matières :

- a) Calendrier établissement la tenue des séances ordinaires pour l'année 2012
- b) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- c) Adoption du budget 2012 de l'Office municipal d'habitation
- d) Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2012-2013-2014
- e) Formation intitulée Développer le comportement éthique
- f) Acceptation des postes pour les cols bleus
- g) Registre public des déclarations des membres du conseil
- h) Centre d'interprétation de Gracefield (Place Héritage) (reporté)

## **2 ADMINISTRATION :**

2-2 Adoption des comptes et des chèques au 30 novembre 2011

2-3 Engagement des dépenses – décembre 2011

2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – novembre 2011

2-3-B Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – novembre 2011

2-4 Adoption du règlement no. 99-2011 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil

2-5 Cotisation à Tourisme Outaouais

2-6 Autorisation de dépenses – budget 2012

2-7 Autorisation de paiement – location d'une rétrocaveuse

- 2-8 Proposition publicitaire GHGA
- 2-9 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA)
- 2-10 Aide financière – Foyer d'accueil de Gracefield
- 2-11 Autorisation de paiement – Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés.
- 2-12 Contrat des cadres 2011 et 2012
- 2-13 Dépôt des certificats d'adjudication à la ville de Gracefield
- 2-14 Autorisation de paiement – Asphalte Desjardins Inc.
- 2-15 Autorisation de paiement – MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 2-16 Autorisation de dépenses – DM l'équipeur
- 2-17 Autorisation de dépenses – déménagement
- 2-18 Appropriation du montant de 25 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des bacs de recyclage
- 2-19 Appropriation du montant de 25 570 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier de la clinique santé
- 2-20 Ajuster l'excédent de fonctionnement affecté
- 2-21 Appropriation de 815 \$ à même le solde disponible du règlement d'emprunt fermé de l'eau potable
- 2-22 Affectations pour diminuer la tarification 2012
- 2-23 Coût d'opération du service de l'eau potable
- 2-24 Coût d'opération bassin et réseau d'égouts
- 2-25 Coût / Services de dette eaux usées (Bassin)

- 2-26 Demande de remboursement de la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 2-27 Demande de remboursement de la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 2-28 Fermeture de la marge de crédit no.1 – Caisse populaire Desjardins de Gracefield

3- **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES**

4- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

- 4-1 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
- 4-2 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
- 4-3 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec

5- **TRANSPORT:**

- 5-1 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

6- **HYGIÈNE DU MILIEU :**

- 6-1 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec

**7- LOISIR ET CULTURE :**

7-1 Programme de soutien financier pour l'ensemencement du Lac-à-la-Barbue

**8- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

8-1 Avis de motion – règlement sur les détecteurs de fumée

8-2 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec

8-3 Avis de motion pour la présentation d'un règlement sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

8-4 Avis de motion pour la présentation d'un règlement relatif à l'implantation, l'installation de numéros civique ainsi que la tarification

**9- RAPPORT DES COMITÉS :**

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**11- CORRESPONDANCES :**

**12- VARIA :**

A) Adoption du budget 2012

**13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-420 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE  
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14  
NOVEMBRE 2011**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2011 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale / greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-421 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE  
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21  
NOVEMBRE 2011**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2011 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale / greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-422 CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE  
DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL  
POUR L'ANNÉE 2012**

**ATTENDU QUE** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2012 en fixant le jour et l'heure de chacune des dites séances ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que le calendrier des séances ordinaires 2012 soit adopté tel qu'il suit :

9 janvier	13 février	12 mars
10 avril	14 mai	11 juin
9 juillet	13 août	10 septembre
9 octobre	12 novembre	10 décembre

Il est de plus résolu que les séances ordinaires du conseil débutent à 19 heures au Centre récréatif et communautaire.

Il est aussi résolu que le calendrier des séances du conseil soit publié dans une édition du Journal La Gatineau.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

**Note au procès-verbal :**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.

**2011-12-423 APPROBATION DU BUDGET 2012 DE  
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
DE GRACEFIELD**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,  
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que le conseil municipal de la Ville de Gracefield accepte les prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation.

Il est aussi résolu, qu'en vertu des ententes en vigueur, la Ville doit combler un manque à gagner par une contribution de 2 586\$ représentant 10% du déficit anticipé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-424 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois exercices financiers subséquents ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation de la Ville de Gracefield pour les années 2012,



2013 et 2014, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Note au procès-verbal :**

Les membres du conseil suivants déclarent avoir participé à la formation suivante : Développer le comportement éthique :

Réal Rochon, Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais,

**2011-12-425 ACCEPTATION DES POSTES COLS BLEUS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu

D'accepter la liste des postes de cols bleus déposée par le directeur général au comité de travail du 28 novembre 2011.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Note au procès-verbal :**

Conformément à l'article 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose copie de l'extrait du registre des déclarations des membres du conseil pour l'année 2011. Aucune déclaration n'a été effectuée de la part des membres du conseil pour l'année en cours.

Le point 1-3-H ayant pour titre Centre d'interprétation de Gracefield (Place Héritage) est reporté.

**2011-12-426 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX  
/ NOVEMBRE 2011**

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par les conseillers Bernard Caron et Claude Blais et ils en font la recommandation au conseil;

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que ce Conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes et approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, selon les listes ci-annexées sous la cote 2011-12-426 faisant partie intégrante de ce procès-verbal pour un montant total 501 071,99\$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-427 ENGAGEMENT DE DÉPENSES /  
DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	1 652.04\$
Incendie	1 830.28\$
Transport	5 551.06\$
Égout	244.94\$
Urbanisme	400.81\$
Loisirs et culture	136.69\$

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2011-12-427.

Il est aussi résolu que le coffre-fort qui sera installé au 30 rue Principale devra être ancré au plancher.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

**Dépôt de rapports :**

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement #85-2010 pour le mois de novembre 2011.

**Dépôt de rapports :**

Dépôt par la trésorière du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – novembre 2011.

**2011-12-428 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 99-2011**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du dit règlement et renoncent à sa lecture,

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que le règlement no. 99-2011 soit adopté tel qu'il suit :

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD**

**RÈGLEMENT NO. 99-2011 FIXANT LA  
RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES  
DES ÉLUS DE LA VILLE DE GRACEFIELD ET  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 63-2008**

**ATTENDU QUE** la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q, c. T-11.001), article 2, prévoit qu'un conseil d'une Ville peut par règlement, fixer la rémunération de son maire et des ses conseillers ;

**ATTENDU QUE** cette rémunération peut comprendre une rémunération additionnelle pour toute fonction particulière que précise le conseil ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil qui a été tenue le 14 novembre 2011 ;

**ATTENDU QUE** dispense de lecture est donnée;

---

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

---

Que le règlement no. 99-2011 soit adopté tel qu'il suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

La rémunération actuelle des membres du conseil est la suivante  
:

	<b><u>Rémunération</u></b> <b>de base</b>	<b><u>Allocation</u></b> <b>de dépenses</b>	<b><u>Total</u></b>
Maire	23 333,33\$	11 666,67\$	35 000,00\$
Conseillers	7 777,77\$	3 888,89\$	11 666,66\$

### **ARTICLE 3**

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Ville de Gracefield seront de :

	<b><u>Rémunération</u></b> <b>de base</b>	<b><u>Allocation</u></b> <b>de dépenses</b>	<b><u>Total</u></b>
Maire	23 916.67\$	11 958.33\$	35 875.00\$
Conseillers	7 972.22\$	3 986.12\$	11 958.34\$

### **ARTICLE 4**

La Ville de Gracefield versera aux membres du conseil qui occuperont la fonction de maire suppléant une rémunération additionnelle annuelle de 4 100 \$.

### **ARTICLE 5**

Conformément à l'article 2, paragraphe 7 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, le présent règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'ensemble des rémunérations prévues au présent règlement sont indexées annuellement, conformément à l'article 5 de la Loi, de la façon suivante :

- 2012 = 2.5 %
- à partir de 2013 selon l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada

#### **ARTICLE 6**

Conformément à l'article 24 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, les modalités de paiements sont déterminées par résolution.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement no. 63-2008.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

#### **2011-12-429 COTISATION À TOURISME OUTAOUAIS**

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

D'autoriser le paiement de la cotisation des membres pour l'année 2012 à Tourisme Outaouais au montant de 307,60\$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-430 AUTORISATION DE DÉPENSES – BUDGET 2012**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que les dépenses suivantes sont autorisées pour 2012 :

- Corporation de transport adapté Vallée-de-la-Gatineau : quote-part annuelle 2012 au montant de 12 114 \$ payable en 2 versements égaux le 30 mars 2012 et le 30 juillet 2012
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec : cotisation de membre pour Louis Gauthier au montant 239,24 \$
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec : adhésion pour 2012 pour Julie Jetté et Anne St-Amour au montant de 506,97 \$
- Sage : support financier 2012 au montant de 1 000 \$
- Fédération québécoise des municipalités : contribution annuelle au montant de 2 377,30\$
- La Survivance – renouvellement de l'assurance-vie des pompiers, police no. 11461 pour une dépense estimée à 3 620\$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-431 AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉTROCAVEUSE**

**ATTENDU QUE** la rétrocaveuse Caterpillar a nécessité des réparations

importantes aux godets avant et arrière ;

**ATTENDU QUE** le montant total de la dépense est de 2 592,29\$ taxes incluses ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser le paiement de la facture no. 669792 001 à Centre de location d'équipement Hewitt Inc. pour un montant total de 2 592,29 \$ taxes incluses.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2011-12-432 OFFRE DE SERVICE CHGA**

**ATTENDU QUE** la radio communautaire CHGA a soumis un plan publicitaire avantageux à la ville de Gracefield pour l'exercice financier 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

D'accepter l'offre de service de CHGA tel que soumis dans sa lettre du 9 novembre 2011 pour la proposition publicitaire clé en main au montant de 1 260 \$ pour l'exercice financier 2012.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

#### **2011-12-433 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS POUR 2012**



**ATTENDU QUE** la firme PG Govern, Systèmes d'Information propose à la Ville le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2012;

**ATTENDU QUE** la firme PG Govern, systèmes d'information propose à la Ville le renouvellement du contrat de Service sur Place pour l'année 2012;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

De renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour l'an 2012 tel qu'il suit

- contrat d'entretien et soutien des applications, service comptabilité et élections pour un montant de 8 624,12\$ taxes incluses
- contrat d'entretien des soutiens des applications, service urbanisme pour un montant de 5 246,25\$ taxes incluses.

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des équipements, service sur place pour un montant de 2 382,17\$ taxes incluses.

Il est de plus résolu, que le directeur général / greffier est autorisé à signer lesdits renouvellements.

Il est de plus résolu, d'informer PG Govern que le paiement sera effectué en janvier 2012.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-434 AIDE FINANCIÈRE- FOYER D'ACCUEIL DE GRACEFIELD**

**ATTENDU QUE** le Foyer d'accueil de Gracefield a organisé un dîner de Noël le 3 décembre dernier ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser une aide financière au montant de 150 \$ au Foyer d'accueil de Gracefield pour l'activité de Noël.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-435 AUTORISATION DE PAIEMENT –  
DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT  
& ASSOCIÉS**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser le paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés au montant de 1 110,78\$ (dossier 003072 – consultation générale)

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

**2011-12-436 SIGNATURE DES CONTRATS DE  
CERTAINS CADRES**

**ATTENDU QUE** deux membres du comité de personnel ont rencontré les cadres dont le contrat était échu afin de procéder à la négociation de ces derniers ;

**ATTENDU QUE** les explications ont été données aux membres du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat des cadres qui était échu depuis le 31 décembre 2010 et de procéder au paiement des montants rétroactifs dus.

Le contrat des cadres suivants était échu :  
Jean-Marie Gauthier, Céline Bastien, Louise Carpentier, Robert Labelle, Paul Alie, Louis Gauthier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Note au procès-verbal :**

Me Francine R. Pharand greffière adjointe à la ville de Gracefield a déposé les certificats d'adjudication suite à la vente à l'enchère publique qui s'est tenu le 24 novembre 2011 au Centre récréatif et communautaire pour les propriétés suivantes :

**Joseph Legros (3 238,07\$) (matricule 4000-08-1794)**  
**Jacques Johnson (2 036,70\$) (matricule 3898-79-6679)**  
**Eva Ellard (2 788,74\$) (matricule 3804-64-8163)**  
**Denless Rice (13 346.11\$) (matricule 3407-14-6607)**

**2011-12-437 AUTORISATION DE PAIEMENT –  
ASPHALTE DESJARDINS INC.**

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser le paiement de 19 855,68\$ à Asphalte Desjardins Inc. pour les travaux de pavage sur la rue du Foyer.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-438 AUTORISATION DE PAIEMENT – MRC  
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**ATTENDU QUE** la formation des inspecteurs municipaux sur la protection des bergers est terminée;

**ATTENDU QUE** mesdames Julie Jetté et Anne St-Amour ont participé à la dite formation;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu

D'autoriser le paiement de 2 271,78\$ à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la formation des inspecteurs municipaux sur la protection des berges.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-439 AUTORISATION DE DÉPENSES – DM  
L'ÉQUIPEUR**

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser une dépense de 2 784,32\$ taxes incluses pour la fourniture, l'installation extérieure et intérieure de 2 fenêtres au bureau administratif du 351 route 105.

Il est de plus résolu que les travaux devront être tous effectués pendant la fermeture du bureau lors du temps des fêtes (28, 29 décembre 2011).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-440 AUTORISATION DE DÉPENSES –  
DÉMÉNAGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,  
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser une dépense au montant de 1 002,54\$ au fournisseur Transport J.V. Déménagement pour le déménagement du personnel réaffecté au 30 rue Principale imputée au règlement d'emprunt 96-2011.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-441 APPROPRIATION DU MONTANT DE 25  
000 \$ À L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU  
DOSSIER DES BACS DE RECYCLAGE**

**ATTENDU QUE** la dépense de 25 000 \$ relative à l'achat des bacs de recyclage n'a pas été effectuée selon les prévisions budgétaires 2011;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'approprier le montant de 25 000 \$ de la dépense non réalisée en 2011 à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des bacs de recyclage.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette

résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-442 APPROPRIATION DU MONTANT DE 25 570 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU DOSSIER DE LA CLINIQUE MÉDICALE**

**ATTENDU QUE** les dépenses de 22 000 \$ et de 3 570.00 \$ relatives à l'implication financière de la ville ainsi qu'au fonctionnement de la clinique santé n'ont pas été effectuées selon les prévisions budgétaires 2011;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'approprier le montant de 25 570.00 \$ des dépenses non réalisées en 2011 à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier de la clinique médicale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-443 AJUSTER L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'imputer le montant de 4.36 \$ du dossier du règlement d'emprunt # 12-2003 de l'eau potable (poste 59 13121 000) en appropriant ce montant des affectations de l'excédent de fonctionnement afin de combler une partie du manque à gagner estimé le 9 octobre 2011 résultant de la taxation versus les dépenses du service de la dette de l'eau potable .

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les

membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-444 APPROPRIATION DE 815 \$ À MÊME LE SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'approprier le montant de 815 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt fermé de l'eau potable (poste 59 15400 001) en utilisant ce montant des affectations de l'excédent de fonctionnement afin de combler le manque à gagner estimé le 9 octobre 2011 résultant de la taxation versus les dépenses du service de la dette de l'eau potable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-445 AFFECTATIONS POUR DIMINUER LA TARIFICATION 2012**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

De procéder aux affectations suivantes :

D'affecter, à l'excédent de fonctionnement affecté du dossier de la vidange des boues, le surplus qui sera libre au 31 décembre 2011 afin de diminuer la tarification 2012 en ce qui concerne le coût d'opération relatif au dossier des boues septiques pour un montant estimé à 13 862 \$ en date du 9 octobre 2011;

D'approprier le montant de 12 975.45\$ à même l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des vidanges septiques afin de diminuer la tarification 2012 relatif au coût d'opération des vidanges des boues septiques;

D'approprier le montant de 11 160 \$ à même le solde disponible du règlement d'emprunt fermé de l'eau potable (poste 59 15400 001) afin de diminuer la tarification 2012 pour le service de la dette de l'eau potable (règl. #12-2003 et #49-2006).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2011-12-446 COÛT D'OPÉRATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu

De facturer en 2012, les utilisateurs du secteur Village pour l'excédent des coûts d'opération de l'eau potable de l'année 2011 selon une estimation établie le 9 octobre 2011 du montant déficitaire de 4 149 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2011-12-447 COÛT D'OPÉRATION BASSIN ET RÉSEAU D'ÉGOUTS**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu

De facturer en 2012, les utilisateurs du secteur Village pour l'excédent des coûts d'opération du traitement des eaux usées (bassin) et du réseau d'égouts de l'année 2011 selon une estimation établie le 9 octobre 2011 du montant déficitaire de 15 880 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.



**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-448 COÛT / SERVICES DE DETTE EAUX  
USÉES (BASSIN)**

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,  
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'imputer en 2012 à la taxation du règlement d'emprunt des  
eaux usées (#57-2007), le déficit relié au service de la dette de  
l'année 2011 pour un montant estimé de 720 \$ en date du 7  
octobre 2011;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les  
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette  
résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-449 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA  
SUBVENTION DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME D'AIDE À  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la ville de Gracefield a reçu une  
aide supplémentaire dans le cadre  
du programme pour l'amélioration  
du réseau routier municipal  
(dossier # 00017751-1-83032(07)-  
2011-06-15-25);

**ATTENDU QUE** le montant total de la subvention a  
été dépensé sur le chemin du  
Poisson-Blanc et de la rue du  
Foyer;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller  
Claude Blais, appuyé du conseiller  
Eric Ethier et résolu,

Que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 31 112\$  
pour les travaux exécutés sur le chemin du Poisson-Blanc et la

rue du Foyer pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que les travaux de creusage et de reprofilage de fossés pour le montant de 8 888\$, sur le chemin du Poisson-Blanc, seront exécutés en 2012.

Il est de plus résolu que la trésorière soit autorisée à signer la demande de remboursement de la subvention.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-450 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA  
SUBVENTION DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME D'AIDE À  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la ville de Gracefield a reçu une aide supplémentaire dans le cadre du programme pour l'amélioration du réseau routier municipal (dossier # 00017731-1-83032(07)-2011-06-15-26);

**ATTENDU QUE** le montant total de la subvention a été dépensé sur le chemin du Poisson-Blanc et de la rue du Foyer;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Poisson-Blanc et la rue du Foyer pour

un montant subventionné de 55 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Il est de plus résolu que la trésorière soit autorisée à signer la demande de remboursement de la subvention.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2011-12-451 FERMETURE DE LA MARGE DE CRÉDIT  
NO. 1 – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS  
DE GRACEFIELD**

**ATTENDU QUE** la ville de Gracefield avait ouvert une marge de crédit d'un montant de 294 000 \$ en regard au règlement d'emprunt pour le dossier du 30, rue Principale;

**ATTENDU QUE** la ville a reçu le 21 novembre 2011, le financement permanent afin de rembourser la marge de crédit;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'informer la Caisse populaire Desjardins de Gracefield, que la marge de crédit no. 1 est maintenant fermée ayant reçu le dernier dépôt du ministère.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Note au procès-verbal :**

La séance est ajournée pour 15 minutes.

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude Blais donne avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Bernard Caron donne avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Michael Gainsford donne avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

### **AVIS DE MOTION**

La conseillère Jocelyne Johnson donne avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

### **AVIS DE MOTION**

Le conseiller Eric Ethier donne avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

**2011-12-452 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER –  
ENSEMENCEMENT AU LAC À LA  
BARBUE**

**ATTENDU QUE** le Lac-à-la-Barbue est un lac qui est ouvert durant toute la saison de la pêche ;

**ATTENDU QUE** l'accès au Lac-à-la-Barbue est facile aussi bien en période estivale qu'hivernale et ce, gratuitement ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Fondation de la faune du Québec offre un programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau volet ensemencement d'hiver;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

De désigner Mme Céline Bastien directrice générale/greffière adjointe afin d'agir pour et au nom de la Ville de Gracefield dans la présentation d'une demande dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau (volet ensemencement d'hiver) pour un montant de 1 000\$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude Blais donne avis de motion pour la présentation d'un règlement relatif aux détecteurs de fumée.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

### **AVIS DE MOTION**

Le conseiller Bernard Caron donne avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

### **AVIS DE MOTION**

Le conseiller Michael Gainsford donne avis de motion pour la présentation d'un règlement sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

### **AVIS DE MOTION**

La conseillère Jocelyne Johnson donne avis de motion pour la présentation d'un règlement relatif à l'implantation, l'installation de numéros civique ainsi que la tarification

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 356 de la LCV).

**Note au procès-verbal :**

Aucun rapport de comité.

**Période de questions :**

Aucun contribuable ne s'est prévalu de la période de questions.

**Note au procès-verbal :**

Dépôt de la liste de correspondance du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**2011-12-453 ADOPTION DU BUDGET 2012**

**ATTENDU QUE**

la Ville de Gracefield prévoyait adopter son budget pour l'exercice financier 2012 lors d'une séance extraordinaire qui devait se tenir le 19 décembre 2011;

**ATTENDU QUE**

nous ne pourrions adopter le budget 2012 d'ici le 31 décembre 2011;



**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Claude Blais et résolu,

D'informer le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la ville de Gracefield ne pourra respecter l'article 474 de la Loi sur les cités et villes n'ayant pas en main tous les éléments nécessaires pour adopter son budget 2012 avant le 31 décembre 2011.

Il est de plus résolu d'informer le Ministre que le budget sera adopté vers la fin janvier 2012.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

#### **2011-12-454 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 20 h 15.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

Le maire

Le directeur général /  
greffier

\_\_\_\_\_  
Réal Rochon

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Gauthier

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

Réal Rochon  
Maire